

Affaires courantes

Noël, et pas nous quitter sur des événements comme celui-là, et provoquer une crise parlementaire. Parce que nous sommes souverainistes, monsieur le Président. On a le droit d'être souverainistes ici.

[Traduction]

M. le Président: Je tiens à signaler à la Chambre qu'il suffit d'examiner les chiffres pour s'apercevoir que la présidence traite le député et ses collègues avec la plus grande prudence, afin de leur permettre de profiter de tous les droits accordés à un député dans cette enceinte.

Il ne faut pas en déduire que tous les députés siégeant dans ce coin-là vont toujours être d'accord avec la présidence ni que les députés assis ailleurs vont toujours partager la position de la présidence. Cependant, il y a une chose fondamentale dans cette enceinte, à savoir que tant qu'un député y siège, il doit respecter notre institution.

Les députés ont tout à fait le droit à la libre expression dans cette enceinte. Je fais tout en mon pouvoir pour protéger ce droit, mais en l'occurrence, le député vient de s'attaquer à la présidence et de remettre en question son intégrité. Étant donné que le député connaît les sentiments de la Chambre, je lui demande de préciser très clairement qu'il est désolé et de retirer sans équivoque ses paroles. Nous pourrions alors passer à l'autre question à laquelle le député s'intéresse de façon tout à fait légitime.

[Français]

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'ai clairement dit tout à l'heure, à la fin de mon intervention, que je retirais les paroles à votre égard et que si je les ai prononcées, c'est pour provoquer simplement chez vous une décision pour que le premier ministre aussi les retire. Je ne crois pas que ce soit un langage parlementaire, et nécessairement je retire clairement mes paroles à votre égard. Et je souhaite que le premier ministre fasse la même chose envers le leader parlementaire du Bloc québécois.

[Traduction]

M. le Président: Je remercie le député. Je pense que c'est assez clair pour la Chambre. Je ferai mon possible pour statuer sur l'autre question.

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, je vous ai entendu, et vous dites que vous nous respectez. Je dois vous dire que je n'estime pas que je suis très bien respectée en cette Chambre. On n'admet pas

que nous ayons un budget de recherche. On ne nous reconnaît pas comme parti, et ensuite, on nous demande. . .

• (1530)

M. le Président: Peut-être que l'honorable députée a une plainte, mais le Président n'a pas à rendre de décision. Après tout, nous avons eu un débat sur le sujet il y a quelques mois.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

DÉCRETS DE NOMINATION

CERTIFICAT DE NOMINATION

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un décret de nomination pris récemment par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, ce décret est renvoyé au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

* * *

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

LE RAPPORT INTITULÉ *LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LA JUSTICE PÉNALE*

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément à l'article 18 de la Loi sur la Commission de réforme du droit et au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport intitulé *Les peuples autochtones et la justice pénale*, rapport que j'avais commandé à la commission en vertu du paragraphe 12(2) de la Loi sur la Commission de réforme du droit.

* * *

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.